



ADHESION 2011 - 2012

Dossier à fournir :

- Le bulletin d'adhésion
- La fiche sanitaire remplie et signée. Si votre enfant suit un traitement médical, joindre une copie de l'ordonnance
- 2 photos d'identité si première inscription ou changement d'unité. Si renouvellement dans la même unité, pas de photo.
- 1 chèque à l'ordre du Groupe Pierre François de :

52 euros pour 1 enfant

93 euros pour 2 enfants

129 euros pour 3 enfants

Pour les nouveaux adhérents il sera encaissé après 2 activités et avec votre accord. Si par contre votre enfant ne souhaite pas poursuivre l'aventure, alors nous détruirons votre chèque.

La cotisation annuelle comprend une part fédérale et l'adhésion à l'association. Elle inclut la prime d'assurance individuelle accidents et responsabilité civile obligatoire spécifique aux associations de scoutisme.

Attention :

- **Le dossier d'adhésion doit nous parvenir complet avant la première sortie. Le cas échéant, nous ne pourrions accepter l'enfant pour des raisons légales.**